

---

Adresse de la société populaire de Jarnac à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Jarnac à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 131;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19659\\_t1\\_0131\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19659_t1_0131_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

s

[*La société populaire et révolutionnaire de La Flotte à la Convention nationale, La Flotte, le 10 brumaire an III*] (38)

Pères de la Patrie,

La société vient d'entendre avec enthousiasme, votre adresse au peuple qui vous immortalise, les sentiments qui y sont dictés la pénètrent d'avantage de l'ardent amour de l'égalité et de la liberté, quoiqu'ils ayent toujours été gravés dans nos cœurs depuis la naissance de la Révolution.

Tout dit que ces principes culbuteront les attaques lancées contre les droits sacrés du peuple, et que la malveillance viendra expirer aux pieds de la Convention.

Législateurs, frappés les crimes, délivrés l'innocent, victime des passions de ces hommes immoraux, terrassés les écueils intérieurs de la République, comme les armées balayent aux frontières les hordes d'esclaves et surtout ne souffrés pas qu'aucune autorité vous rivalise : le bonheur du peuple en dépend.

La société fidèle a ces principes et a ses promesses ne cessera de vous aider par ses travaux ; elle fabrique à ses frais, la foudre qui pulvérise tous les jours les tyrans coalisés, elle n'a jamais connu et ne connaîtra jamais d'autre autorité suprême, prononçant le vœu général, que la Convention nationale a qui seul elle est dévouée.

La société vous félicite de votre décret sur les sociétés populaires qui ôte aux intrigans le moyen de les conduire et qui réduit ces monstres au mépris.

Vive la République, vive la Convention nationale.

*Suivent 79 signatures.*

t

[*La société populaire de Jarnac à la Convention nationale, Jarnac, s.d.*] (39)

Citoyens représentans,

La société populaire de Jarnac depuis la lecture de votre sublime adresse aux Français s'empresse de vous faire part des sentiments qu'elle a profondément gravés dans son cœur, et de l'espoir qu'elle en a causé, c'est avec la plus grande admiration et l'expression de la plus vive reconnaissance qu'elle a vu cette adresse immortelle dans laquelle vous avez déployé les principes de justice qui vous ont toujours caractérisés, elle vous promet de mettre en pratique les instructions salutaires qu'elle renferme, en conséquence, elle jure de nouveau un attachement inviolable à la représentation nationale, seul unique centre des pouvoirs et délégués par le souverain ; la soumission la plus entière aux

décrets qui en émaneront, une opposition la plus formelle à tout pouvoir qui lui serai étranger, elle jure guerre éternelle aux aristocrates, aux factieux, aux conspirateurs et de quelque masque qu'ils se couvrent. Et surtout à cette horde impure de fripons, de dilapidateurs, d'intrigans et d'hommes barbares altérés du sang de leurs frères. Les scélérats ! ils crient à l'oppression parce qu'ils craignent l'éclat de la justice dont le flambeau va éclairer leur conduite coupable. Législateurs, vous avez fait le serment de rester à votre poste jusqu'au moment où votre patrie sera purgée de tous ces brigands ; c'est à cet espoir flatteur que la société populaire de Jarnac s'abandonne, elle compte sur cotre parole sacrée et ne demande point la mort de ces êtres corrompus et tarrés depuis longtems dans l'opinion publique ; elle a le sang en horreur ; que le glaive de la loi s'appesantisse sur les traitres et les conspirateurs, et que les autres moins coupables éprouvent à jamais les remords déchirants de n'avoir rien fait pour la liberté.

Suivent les signatures des membres composant la société populaire de Jarnac et de plusieurs autres citoyens de la commune qui se sont réunis.

*Suivent 47 signatures.*

u

[*Adresse des citoyens soussignés membres de la société populaire de Nyons à la Convention nationale, Nyons, s.d.*] (40)

Citoyens représentans,

La justice et la vertu étaient absentes du gouvernement avant la journée du neuf thermidor : vous les avez rappellées sur le sol de la liberté, et leur douce influence se fait sentir maintenant comme une rosée bienfaisante dans toute l'étendue de la République. S'il est des hommes qui regrettent le règne de la terreur, si le spectacle désolant d'une nation entière plongée dans le deuil et la consternation, a des charmes pour eux ; si l'heureuse impuissance d'opprimer les bons citoyens, fait le tourment de leur vie, qu'ils n'espèrent pas ces êtres immoraux et pervers de trouver des sectateurs parmi les membres de cette société ! qu'ils apprennent que nous sommes debout avec tous les amis de la patrie, pour confondre leurs projets sanguinaires et liberticides ! qu'ils sachent que dans ce combat de la vertu contre le crime, la victoire ne sera pas incertaine.

Législateurs, votre adresse au peuple français a répandu la lumière de la vérité dans tous les esprits, la consolation et la sécurité dans tous les cœurs. Les principes que vous avez proclamés dans cet appel à la raison, étaient gravés dans nos âmes et nous vous félicitons de nous avoir rappellé nos propres sentiments. Des cultivateurs n'ont besoin que du livre de la nature

(38) C 328 (2), pl. 1454, p. 26.

(39) C 328 (2), pl. 1454, p. 23.

(40) C 328 (2), pl. 1454, p. 30.